

Concerne : Plan Directeur Cantonal – Genève 2030

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

Le 7 juillet dernier, notre Groupement a fait part de ses observations critiques concernant le Plan Directeur cantonal Genève 2030 à la Direction de la planification cantonale et régionale. Nous vous faisons parvenir ci-joint une copie de notre argumentaire soutenu par plus de 600 signatures réunies à ce jour et la collecte continue.

Ce document explique les différentes raisons qui nous conduisent à **nous opposer fermement à la densification prévue** du quartier connu sous le nom du « Champignon » du Petit-Lancy (déclassement de la zone 5A villa à la zone 3). La crise du logement existe à Genève depuis 50 ans au moins et nous résumons brièvement ci-dessous les dézonages qui nous concernent :

Points principaux de notre argumentaire, tout d'abord, les **raisons historiques** :

- Il y a 25 ans seulement, en 1985, le classement du Plateau de St-Georges a été modifié, passant de zone de développement 3 en zone villa 5A (sauf « le Pied du Champignon »), soit l'exact contraire de ce qui est proposé aujourd'hui.
- Il y a 7 ans seulement, en 2004, « le Pied du Champignon » est également passé de zone de développement en zone villa par vote du Grand Conseil sur l'initiative citoyenne des Lancéens. Un inventaire réalisé par le Canton a mis en évidence sa valeur patrimoniale, ainsi que des éléments caractéristiques du paysage. Enquête publique No 1341, PL 8913-A.
- Il y a 3 ans, en 2008, le Plan Directeur communal de Lancy a maintenu l'ensemble du quartier du Plateau en zone villa 5, ce qui a été approuvé par le Conseil d'Etat.

Ensuite, nous contestons le fait même de la densification de ce quartier, car la commune de Lancy **« a déjà assez donné »** en matière de densification.

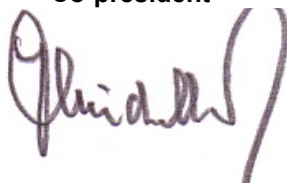
- Le déclassement envisagé causerait une perte de la mixité sociale actuelle qui mélange les catégories sociales, catégories sociales « qui font leur quartier » et donc une remise en question de l'existence d'une classe moyenne (propriétaires et locataires) en zone périurbaine.
- La non adaptation des dévestitures (déjà surchargées) avec l'augmentation des nuisances sonores qui l'accompagnent seront accrues par le voisinage du PAV. Aujourd'hui, avec 85 % de son territoire en zone de construction, Lancy compte parmi les trois communes du canton ayant la densification du territoire la plus élevée
- Lancy a déjà abandonné en très grande partie sa zone villa en faveur d'immeubles.
- Le déclassement entraînerait également la destruction d'une architecture caractéristique de la fin du 19^{ème} (expo nationale de 1896) et la destruction d'un quartier qui fait l'interface entre le Bois-de-la-Bâtie et des zones déjà densifiées.

Nos oppositions sont de plusieurs ordres - historique, urbanistique, écologique, économique et social – points développés en détail dans notre argumentaire. En un mot, ce Plan Directeur – Genève 2030 fera perdre à tous les habitants (locataires et propriétaires) ce qui nous semble essentiel, c'est-à-dire la qualité de vie et de travail, prônée par ailleurs sur les panneaux d'entrée dans la ville: **« Il fait bon vivre à Lancy »**.

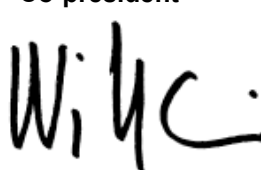
La commune a déjà fait un effort énorme en matière de densification. **Il faut que celui-ci soit reconnu.**

En vous remerciant de l'intérêt que vous voudrez bien porter à limiter l'impact de ce Plan Directeur cantonal sur la commune de Lancy, nous vous prions de croire, Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux, à l'expression de notre considération distinguées.

Jean-Claude Michellod
Co-président



François Wittgenstein
Co-président



Une démarche similaire d'information est faite auprès du Conseil administratif et des présidents de partis

Annexes :

Observations sur le PDCn2030 et annexes

Une copie modèle des 600 signatures de soutien à ce jour..